

Rapport d'évaluation

Plan d'action
RAGNI



Décembre 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise RAGNI dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

RAGNI			
Date d'adhésion au programme	10/05/2022	Date d'engagement dans le programme	27/03/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2023-2027)		

Date de transmission du rapport de suivi	26/03/2025
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2023-2024
Date de publication du rapport d'évaluation	12/2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	5
I.3 Cadre mis en place et description des actions.....	6
II. Evaluation	7
II.1 Synthèse de l'évaluation	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies.....	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
II.1.4 Actions coups de cœur	7
III. Recommandations.....	8
III.1 Recommandations relatives à la significativité	8
III.1.1 Précision du plan d'action.....	8
III.1.2 Complément au plan d'action.....	8
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre.....	8
IV. Synthèse des retours du jury.....	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Chemin du Vallon des Vaux 06800 Cagnes-sur-Mer
Secteurs d'activité	RAGNI, entreprise familiale fondée en 1927, conçoit et fabrique des solutions d'éclairage public. Nos différentes activités sont : - R&D optique et mécanique - Etudes techniques - Production (tôlerie, serrurerie, montage, câblage, peinture) - Commercialisation en France et à l'international Engagée en RSE depuis 2015 et membre du Pacte Mondial des RSE. RAGNI est la société mère du GROUPE RAGNI, dont la filiale Novéa Energies est spécialisée dans l'éclairage public solaire autonome et dont une autre filiale, Seve, est dédiée à l'accompagnement de solutions connectées pour le monitoring de la ville.
Chiffre d'affaires	100 millions d'euros
Nombre d'employés	Environ 200
Site web de l'entreprise	https://ragni.com

I.1 Engagements préexistants

RAGNI soutient le Pacte mondial des Nations Unies. Annuellement le service Dialogue et Développement Durable rédige le rapport RSE :

- Construit autour des ODD, rend compte des actions réalisées ;
- Une partie dédiée à l'environnement ;
- Plusieurs indicateurs dont le taux d'augmentation des commandes en ambre (1700°K). En l'état des connaissances, cette température est a priori moins impactante sur la faune et la flore que les températures plus élevées.

De plus RAGNI est à l'initiative des Rencontres de l'éclairage raisonné :

- Organisées en présence des parties prenantes de l'éclairage public et de l'aménagement du territoire, dont des experts sur la biodiversité, la philosophie, l'astronomie...
- Réflexion transversale sur la réappropriation de l'obscurité, le rapport à la nuit, l'impact de la lumière sur la biodiversité...

Enfin l'entreprise a depuis plusieurs années intégré les problématiques environnementales dans sa politique.

En interne plusieurs actions ont été menées :

- La mise en place de vitrophanies pour limiter les collisions d'oiseaux contre les baies vitrées ;
- Une procédure pour secourir les oiseaux blessés ;
- Un prototypage de nichoir a été réalisé pour fixation sur les supports d'éclairage de nos sites ;
- Relâches d'oiseaux en partenariat avec le Centre de soins de la Faune Sauvage des Alpes-Maritimes.

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés

Pour définir ses enjeux, RAGNI s'est appuyé sur une analyse de Forces, faiblesses, opportunités et menaces :

Forces :

- Les procédés industriels de l'entreprise ont un faible impact sur la faune et la flore environnante
- Ecoconception utilisant moins de matière
- Certaines matières premières peuvent provenir d'un recyclage (métaux)
- Accès à des financements grâce aux engagements actuels
- Hausse des crédits à l'investissement

Faiblesses :

- Certains matériaux sont des ressources soumises à des hausses de coûts (métaux, bois, terres rares)
- Hausse des coûts de l'énergie (gaz ++, élec) : activité 100% dépendante des énergies fossiles
- Difficultés d'approvisionnements répercutées sur l'activité
- Utilisation de matériaux critiques ou d'éléments composés de matériaux critiques (ressources proches de l'épuisement)

Opportunités :

- Potentiel d'amélioration de nos produits avec un accompagnement à l'éco-conception
- Décret n°2021-254 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées ;
- Accès à des financements intégrant des critères environnementaux
- Nouveaux marchés, nouvelles activités et nouveaux modèles économiques (évolution du business model)
- Fidélisation des clients et différenciation
- Fédération des collaborateurs et attractivité (marque employeur)

Menaces :

- Indisponibilité de certaines ressources essentielles : nécessité d'anticiper les restrictions et ruptures
- Dépendance au marché asiatique pour les composants
- Manque de développement des procédés de recyclage pour certains composants des LED
- Risques financiers : surcoûts liés aux hausses de prix de l'énergie, coûts des alternatives pouvant être importants, risques liés aux assurances, marchés inaccessibles, indemnisation des parties ayant subi une perte ou des dommages, coûts de décontamination et d'indemnisation
- Risques réputationnels
- Risque de non-adhésion du client aux changements

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Périmètre concerné : - Ragni SAS et ses sites de production pour les actions liées aux analyses d'impacts; - France et international pour les actions portant sur l'éclairage raisonnable et sur l'offre commerciale. - Filiales françaises du groupe pour les actions de préservation de la biodiversité autour des sites
Durée prévue pour la mise en œuvre	4 ans (2023-2027)
Nombre d'actions cœur de métier	6
Nombre d'actions complémentaires	2
Actions cœur de métier	<ul style="list-style-type: none">• 1. Consolider l'éco-conception• 2. Promouvoir un éclairage biocompatible auprès des parties prenantes• 3. Contribution à la restauration de la biodiversité en ville• 4. Intensifier les approvisionnements durables• 5. Réaliser un défi environnemental• 6. Favoriser la biodiversité sur les différents sites de production
Actions complémentaires	<ul style="list-style-type: none">• 1. Calculer notre empreinte biodiversité• 2. Mobiliser nos parties prenantes

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

L'entreprise a correctement identifié ses principaux enjeux liés à la biodiversité et déployé des actions pertinentes pour y répondre. Les mesures engagées sont clairement structurées, assorties de cibles, d'indicateurs de suivi et d'étapes de mise en œuvre précises. Le rapport de suivi présente une démarche cohérente et transparente, mettant en évidence la progression réalisée, les évolutions apportées ainsi que les objectifs déjà atteints.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadre
Exemplaire	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant	Suffisant

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

L'entreprise fait preuve d'un engagement fort et d'une mise en œuvre solide de sa démarche. Les principaux points d'amélioration concernent la présentation des résultats dans le rapport de suivi : les indicateurs mobilisés sont essentiellement des indicateurs de réponse, reflétant les actions mises en place, sans mesurer directement la réduction des pressions associées. Aucun indicateur d'impact ou de diminution des pressions n'a été suivi ou modélisé. Néanmoins, au regard de la nature des actions déployées, celles-ci devraient avoir contribué, a priori, à une baisse des pressions exercées et à une amélioration locale de la biodiversité.

II.1.4 Actions coups de cœur

Les actions coup de cœur sont des actions ambitieuses ou originales que nous invitons à poursuivre et à développer.

- 1. Consolider l'éco-conception
- 3. Contribution à la restauration de la biodiversité en ville
- 6. Favoriser la biodiversité sur les différents sites de production

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

Des parties prenantes externes ont été intégrées dans la mise en œuvre des actions (fournisseurs, associations environnementales), il aurait pu être intéressant de les solliciter en amont de la construction du plan d'action afin d'intégrer leurs points de vue tôt dans la démarche (notamment fournisseurs et/ou clients, mais également experts environnementaux).

Les indicateurs sélectionnés sont principalement des indicateurs de moyens. Pour aller plus loin, l'entreprise pourrait mettre en place un suivi de certains indicateurs de pression pertinents permettant de suivre la réduction des impacts négatifs et/ou quantifier certains impacts négatifs évités, par exemple grâce aux actions d'achats responsables et éco-conception, ou bien via la couverture de éclairages vendus biocompatibles. Sur ses sites, l'entreprise pourrait également aller plus loin en suivant des indicateurs d'état de la biodiversité sur le long terme par exemple en collaboration avec une association écologique.

Pour aller plus loin sur la mise en œuvre des actions, l'entreprise pourrait renforcer le caractère contraignant des procédures internes, par exemple sur les approvisionnements durables en précisant les critères contraignants de sa politique d'achats responsables. Elle pourrait également préciser les critères d'éco-conception utilisés et suivre l'évolution des impacts de ses produits sur les facteurs de pressions à partir des analyses de cycle de vie

Enfin, pour affiner la précision de sa démarche, l'entreprise pourrait préciser les principales pressions et enjeux visés par ses actions ainsi que la manière dont elle a pris en compte les cadres réglementaires et volontaires dans l'évaluation de ses enjeux et la construction de son plan d'action mais également préciser la manière dont les actions sélectionnées permettent de répondre (totalement ou partiellement) aux recommandations de ces cadres. Un dernier axe d'amélioration serait de préciser les plannings intermédiaires détaillés de chaque action.

III.1.2 Complément au plan d'action

Elle pourrait aller plus loin sur l'action « 6. Favoriser la biodiversité sur les différents sites de production » en se faisant accompagné par une ONG ou expert écologue local et intégrant des actions de renaturation supplémentaires. Pour approfondir l'action « 1. Consolider l'éco-conception » l'entreprise pourrait également intégrer d'autres critères que les GES dans les pratiques d'éco-conception afin de travailler sur les autres pressions matérielles sur la biodiversité. Elle pourrait notamment approfondir l'accompagnement et la sensibilisation de ses clients dans l'implémentation et le respect de trame noire favorable aux espèces locales.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Une incohérence semble exister entre le dossier de dépôt du plan d'action et celui de suivi : la technologie "AMBRE" est présentée dans l'un comme une solution moins énergivore, et l'inverse dans

l'autre.

- Dossier de dépôt : "Pour obtenir ce type de lumière il faut : Soit procéder à un réglage particulier des LED, ce qui rend le luminaire plus énergivore; Soit utiliser des technologies (optique ambre) permettant un éclairage ambré avec une meilleure efficacité énergétique"
- Dossier de suivi : "L'objectif mis sur les ventes en Ambre est irréaliste et inatteignable car ces optiques consomment beaucoup d'énergie et ne sont donc pas le bon compromis technique pour œuvrer à la fois sur l'efficacité énergétique et sur la baisse des impacts sur le vivant."

L'entreprise pourrait venir préciser ces éléments, pour autant l'action n'est pas dénaturée par la modification d'objectif et réponds à l'enjeu de réduction de la pollution lumineuse à l'usage des éclairages.

Pour aller plus loin, l'entreprise pourrait inclure un indicateur de pression pour suivre les résultats des actions menées ou bien décrire les améliorations positives observées sur la biodiversité.

Enfin pour approfondir le niveau stratégique de son plan d'action, l'entreprise pourrait définir un "sponsor" auprès de la direction qui participe à quelques ateliers de travail pertinent et soit le garant de la mise en œuvre du plan d'action. Pour aller plus loin dans sa démarche de transparence, l'entreprise pourrait préciser plus spécifiquement la fréquence et modalités d'implications des parties prenantes internes selon leurs typologies et les actions menées).

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retracés de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a souligné la qualité de l'état des lieux réalisé et la prise en compte de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise dans son analyse. Les enjeux sont bien identifiés en particulier la pollution lumineuse qui semble essentielle et incontournable et fait l'objet d'actions concrètes.

Un point d'attention a été soulevé concernant les nichoirs : le manque de recul sur les impacts de type de dispositifs et la forte dépendance au contexte pourraient avoir un effet contre-productif. L'action ne semble par ailleurs pas prioritaire au regard des enjeux mis en avant par l'entreprise.

Le jury souhaite encourager l'entreprise à poursuivre son plan d'action malgré les difficultés et freins rencontrés et à trouver des solutions opérationnelles pour poursuivre le développement de la technologie AMBRE.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Agir sur la partie aval de la chaîne de valeur en sensibilisant et en invitant les clients à avoir un usage modulé des luminaires

Travailler sur l'étanchéité des luminaires pour éviter l'effet de piège à insectes

Envisager des pistes de recherches & développement en particulier sur l'éclairage autonome ou encore la bioluminescence.